

Rapport du conseil communal du 25 juillet 2025

L'échevin Marc Krier (déi Gréng) est excusé pour cette séance.

Séance publique

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance et saisit l'occasion pour présenter au conseil communal la nouvelle collaboratrice du secrétariat communal, Madame Sandra Warszta.

Point supplémentaire: Commission de la circulation et de la mobilité – remplacement d'un membre:

Le parti démocratique (DP) demande de remplacer Monsieur Patrick Frieden par Monsieur Michel Durel.

Accepté à l'unanimité.

1. ERMG – organisation scolaire provisoire 2025/2026

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) adresse ses remerciements à Monsieur Romain Asselborn, directeur de l'école régionale de musique Grevenmacher, pour la qualité du travail réalisé et lui donne la parole.

Monsieur Romain Asselborn remercie à son tour la commune pour la possibilité d'utiliser le centre culturel sous sa forme actuelle. Il présente l'organisation provisoire de l'école de musique et explique que les inscriptions sont clôturées à la date d'aujourd'hui.

1.105 élèves sont inscrits actuellement, par quoi la capacité maximale de l'école est presque atteinte.

Au total, 39 enseignants y travaillent. Deux postes restaient initialement à pourvoir, mais ont pu être occupés entre-temps, de sorte que la couverture en personnel enseignant est assurée.

Monsieur Romain Asselborn souligne qu'il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel qualifié, de le garder en poste durablement et de répondre en même temps aux souhaits individuels des enseignants. L'organisation s'en trouve complexifiée – mais fonctionne néanmoins jusqu'à présent.

En réponse à la question du conseiller Claude Wagner (DP) concernant le maintien de l'offre de cours pour l'année scolaire à venir, Monsieur Romain Asselborn confirme que celle-ci restera inchangée. L'introduction éventuelle d'un cours de danse de jazz pour adultes avait été envisagée, mais étant donné que de tels cours sont déjà proposés à Echternach, il a été décidé d'y renoncer pour le moment. Des cours de contrebasse pourraient être envisagés comme offre complémentaire future.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne dans ce contexte la bonne collaboration entre l'école de musique et l'école fondamentale, et précise que le projet de la « classe des instruments à vent », dont les coûts sont actuellement entièrement pris en charge par la commune, fonctionne très bien. Monsieur Romain Asselborn indique qu'à partir de l'année scolaire à venir, une partie des coûts de ce projet pourra être couverte par des subventions.

L'échevine Liane Felten (CSV) s'informe si le fait que les cours de musique sont gratuits a une influence sur d'éventuelles absences des élèves. Monsieur Romain Asselborn répond que la situation n'est pas plus problématique que les années précédentes.

Pour conclure, il indique que 74 demandes de cours figurent actuellement sur la liste d'attente. La majorité de ces demandes concerne les cours de piano et de guitare. Une admission à partir de la liste d'attente est possible jusqu'au 31 décembre 2025, dans la mesure où des places se libèrent suite à des désistements. D'après l'expérience, cela se produit principalement au début de l'année scolaire.

La conseillère Carine Sauer (CSV) souhaite savoir si les élèves inscrits actuellement sur la liste d'attente auront une priorité d'inscription l'année prochaine. Monsieur Romain Asselborn répond par l'affirmative et ajoute que, lors des inscriptions régulières, les anciens élèves ont également la possibilité de s'inscrire plus tôt que les nouveaux élèves. Il précise en outre qu'il est possible de s'inscrire dans plusieurs écoles de musique.

Pour terminer, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) adresse ses remerciements appuyés à Monsieur Romain Asselborn pour le travail accompli, et l'invite à transmettre sa reconnaissance à toute son équipe.

L'organisation scolaire provisoire 2025/2026 de l'ERMG est acceptée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Titre de recette 2024.

Accepté à l'unanimité.

3. Actes et conventions:

- a) Approbation de deux conventions relatives à la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement.

Les deux conventions sont acceptées à l'unanimité.

- b) Approbation d'une convention relative à des travaux d'aménagement sur la propriété communale et droit de passage.

Acceptée à l'unanimité.

- c) Approbation d'un contrat de bail portant sur la collaboration avec une société promouvant des activités culturelles au Centre culturel Machera.

Le contrat est conclu entre l'administration communale de la Ville de Grevenmacher et la société Kultopolis GmbH, et fixe les conditions relatives à la mise à disposition du centre culturel « Machera » dans le cadre de l'organisation de trois concerts de musique professionnelle.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise que l'organisation de tels concerts serait difficile à financer pour la commune si elle devait en assumer seule la charge. À l'origine, la société Kultopolis GmbH avait proposé six concerts, mais seuls trois d'entre eux ont été retenus dans un premier temps.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande si la société engagée est tenue de couvrir certains frais dans ce contexte. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) le dément, tout en soulignant que chaque manifestation organisée au sein du centre culturel contribue fortement à sa reconnaissance et à sa notoriété croissante. Elle ajoute que la salle est également très sollicitée pour des congrès et d'autres événements similaires, et insiste sur le fait que le centre culturel a été construit pour être utilisé. Elle informe en outre que la

gare routière, le « Schweinsmoart » ainsi que l'installation photovoltaïque du centre culturel seront officiellement inaugurés le 26 septembre 2025 à 11h00.

Accepté à l'unanimité.

- d) Approbation d'un contrat de location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain « Centre ».

Accepté à l'unanimité.

- e) Approbation d'un acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « op Flohr ».

Le contrat de vente concerne la cession d'un terrain sis au lieu-dit « op Flohr », no cadastral 2930/8765, d'une superficie de 24,88 ares. Le prix de vente s'élève à 373.000, - €. La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir aux fins de mesures de compensation et/ou pour une construction d'utilité publique.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) souligne à ce propos que les terrains présentant un intérêt pour la commune devraient, en cas de disponibilité, être acquis.

Accepté à l'unanimité.

4. Office social:

- a) Avis sur les délibérations de l'année 2025.

Accepté à l'unanimité.

- b) Rapport de vérification du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2023.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) demande à la conseillère Carine Sauer (CSV) si des remarques complémentaires sont à formuler concernant ce point de l'ordre du jour.

La conseillère Carine Sauer (CSV) informe sur le projet "MiKo" (Miseler Kollektiv). Elle explique qu'un projet de garde d'enfants avec des cours de langue avait initialement été envisagé dans les locaux concernés. Cela n'a malheureusement pas été possible, le bâtiment ne se prêtant pas à cet usage. À la place, seuls des cours de langue y sont désormais proposés. Des rencontres autour d'un café et de pâtisseries ont également déjà eu lieu. Le projet a pour objectif principal de créer un lieu de rencontre, non seulement pour les personnes socialement défavorisées, mais pour tous les citoyens, indépendamment de leur origine sociale.

Accepté à l'unanimité.

5. Fixation du taux de l'impôt commercial et des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2026.

a) Impôt commercial :	280%
b) Impôt foncier :	
A. (exploitations agricoles)	400%
B1. (constructions commerciales)	550%
B2. (constructions à usage mixte)	400%
B3. (constructions à autre usage)	250%
B4. (maisons unifamiliales, maison de rapport)	250%
B5. (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation)	400%
B6. (terrains à bâtir à des fins d'habitation)	600%

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) fait remarquer que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, mais maintenus à leur niveau actuel.

Acceptés à l'unanimité.

6. Règlement-taxe: occupation temporaire du domaine public.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe que, dorénavant, tous les marchés hebdomadaires et mensuels seront exonérés de redevance.

Le conseiller Claude Wagner (DP) se demande s'il n'existait auparavant aucune réglementation à ce sujet. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'un règlement existait déjà, mais qu'il a été adapté, de sorte que les deux types de marchés sont désormais exempts de frais.

Dans ce contexte, le conseiller Patrick Frieden (DP) pose la question si, en cas de projet de construction – avec le besoin de deux emplacements de stationnement pour une entreprise, par exemple – une obligation de paiement serait désormais applicable. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une nouvelle réglementation.

Monsieur Yves Christen du service technique explique qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle disposition. Dans une précédente réglementation déjà, il était prévu que les frais soient calculés sur la base du tarif du ticket de stationnement dans la zone concernée. À l'avenir, tous les cas seront désormais traités de manière uniforme.

Accepté à l'unanimité.

7. Règlement sur les bâtisses.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) remercie Monsieur Pierre-Nicolas Crespin et Madame Stéphanie Rodrigues du service d'urbanisme pour le travail accompli. Elle explique ensuite que le document provisoire relatif au règlement sur les bâtisses a été transmis en novembre 2024 par la commune aux différents partis politiques et commissions ainsi qu'au Ministère de la Santé pour avis. Par la suite, divers amendements ont été soumis à la commune, notamment par le parti CSV, ainsi qu'un avis émis par le parti démocratique. Début juillet, le Ministère de la Santé a communiqué sa prise de position à la Ville de Grevenmacher, dont certaines propositions ont été reprises dans le texte, tandis que d'autres n'ont pas été retenues.

Madame Stéphanie Rodrigues du service d'urbanisme fournit des explications sur le document et informe que le Ministère de la Santé entre très en détail dans ses recommandations. Certaines mesures spécifiques concernant les inondations y sont mentionnées par exemple, mais elles se basent sur des prescriptions existantes qui doivent de toute façon être respectées. En ce qui concerne les installations sanitaires dans les toilettes publiques et sur les lieux de travail, les appareils sanitaires doivent être suspendus. En matière d'eau potable, le ministère met l'accent particulièrement sur le risque de légionelles. Toutefois, ce point n'a pas été intégré dans le règlement sur les bâtisses par le service d'urbanisme, car il est déjà couvert par le règlement sur l'eau potable.

Le Conseiller Claude Wagner (DP) souligne que le parti démocratique a soumis plusieurs propositions relatives au document et exprime l'espoir que le nouveau règlement apportera davantage de clarté. Il estime qu'aucun obstacle ne doit être créé et qu'une analyse doit être effectuée au cas par cas. Il se renseigne ensuite sur les préoccupations spécifiques exprimées par le parti CSV.

Madame Stéphanie Rodrigues précise que le parti CSV a, entre autres, formulé des remarques concernant les enseignes commerciales. Il a également proposé d'adapter les

prescriptions relatives aux espaces extérieurs privés dans les complexes résidentiels. Ces prescriptions ne doivent pas entraîner une augmentation des coûts des projets de construction. Par ailleurs, le parti CSV a présenté de nombreuses autres remarques ponctuelles sur différents aspects du document, qui ont été intégrées dans le règlement sur les bâtisses.

La conseillère Tess Burton (LSAP) s'exprime également sur ce point de l'ordre du jour. Elle souligne qu'il est nécessaire d'établir des règles claires, mais note qu'en pratique, de nombreux citoyens rencontrent des difficultés à faire avancer leur projet de construction. Elle insiste sur l'importance d'un accompagnement actif par l'administration communale des personnes souhaitant construire dans la commune. Chaque demande de construction constitue, selon elle, une plus-value pour la commune. Elle propose en outre de traduire le document relatif au règlement sur les bâtisses en allemand, afin d'en faciliter la compréhension pour les citoyens.

Accepté à l'unanimité.

8. Projet de lotissement « 3, op der Alkërrech » : Adoption.

Le projet initial, approuvé le 19 avril 2024, a été modifié et soumis à nouveau au vote.

Accepté à l'unanimité.

9. Affaires du personnel :

- a) Création d'un poste de salarié(e) à tâche manuelle, carrière « Laufbahn MB » du contrat collectif applicable au personnel salarié à tâche manuelle de la Ville de Grevenmacher pour les besoins du service jardinage.

Acceptée à l'unanimité.

- b) Création d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle pour le Centre Culturel Machera.

Début mars, l'appel à candidatures pour le poste a été publié. Au total, 40 candidatures ont été reçues. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que l'échevine Liane Felten (CSV) avait proposé de faire appel à un expert du milieu culturel pour participer aux entretiens de recrutement, afin d'apporter un soutien technique lors de la sélection. Cette démarche s'est révélée très bénéfique pour la commune.

Le poste doit d'abord être créé par le conseil communal avant que l'engagement ne puisse être effectué par le collège échevinal, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un poste de fonctionnaire.

La conseillère Claire Sertznig (DP) informe que le parti démocratique s'abstiendra lors de ce vote, en raison de l'absence d'un plan d'affaires ainsi que d'un premier bilan financier intermédiaire. Selon le parti démocratique, il y aurait eu suffisamment de temps pour présenter un concept et une vision claire du centre culturel dès la phase de planification. Le parti démocratique estime que cela aurait dû être fait impérativement avant l'ouverture du centre. Toutefois, l'impression est que le projet évolue de manière autonome, sans ligne directrice claire. Bien que le parti démocratique se réjouisse de la création du centre culturel, elle estime qu'il est désormais temps de dresser un bilan – ce qui n'est pas possible sans un concept de base.

À l'origine, le centre devait également servir de centre de conférences, mais aucune présence n'est visible sur les plateformes correspondantes. La conseillère Claire Sertznig (DP) se demande s'il n'appartient pas à la commune de promouvoir activement le centre. La fraction souhaite qu'un concept bien défini soit enfin présenté.

L'emprunt de 6 millions d'euros est approuvé par le conseil communal avec 6 voix pour et 5 voix contre.

12. Concessions cimetière :

Trois concessions cimetière sont acceptées à l'unanimité.

13. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Acceptée à l'unanimité.

14. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe au sujet d'un document portant sur une analyse des déchets ménagers, lequel sera transmis aux membres du conseil communal après la séance. Elle remercie Monsieur Ralph Wagner du service financier de l'administration communale pour le travail accompli dans ce contexte.

Elle signale ensuite deux actes de vandalisme: d'une part, des dégradations ont été constatées dans les toilettes publiques situées près de la gare routière. D'autre part, la serrure de la M-Box a été enlevée de force.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) aborde ensuite le projet de réaménagement de la rue Syr, pour lequel quatre phases de travaux sont prévues. Le début des travaux est prévu pour le 18 août 2025 et une durée de 250 jours de travail est estimée. Dans le cadre de ce projet, les rues « Keiffeschgässel » et « Luxensee » seront également comprises. Initialement, il n'était pas prévu de poser une conduite de gaz dans la rue « Luxensee », mais une estimation des coûts sera demandée. Si celle-ci est jugée acceptable, la conduite sera installée en même temps que les autres travaux.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) fait également savoir qu'il y a eu beaucoup de plaintes concernant le nouveau code vestimentaire à la piscine publique.

Par ailleurs, elle annonce que la présentation du cadastre du commerce est prévue pour la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le 26 septembre 2025.

Elle donne ensuite la parole à l'échevine Liane Felten (CSV), afin que celle-ci fasse rapport sur les activités proposées pendant les vacances d'été ainsi que sur l'installation de distributeurs d'eau.

L'échevine Liane Felten (CSV) précise les emplacements prévus pour les distributeurs d'eau extérieurs : sur l'aire de jeux « Laangwiss », dans la zone piétonne, près de la gare routière et à proximité de la piste de skate. Elle informe également que trois distributeurs d'eau intérieurs sont prévus pour l'école fondamentale, ainsi qu'un distributeur pour la Maison relais.

Le conseiller Claude Wagner (DP) fait remarquer qu'il serait judicieux d'installer également des distributeurs d'eau sur les sites des infrastructures sportives. L'échevine Liane Felten (CSV) répond qu'un distributeur d'eau est déjà installé à l'extérieur du centre sportif « op Flohr » et que, dans le cadre de la planification de l'année prochaine, la possibilité d'en installer un autre à l'intérieur de la salle de sport sera examinée.

L'échevine Liane Felten (CSV) aborde ensuite le sujet des activités de vacances. Elle remercie tout d'abord Madame Carole Clemens et Monsieur Yves Christen pour leur engagement à organiser les activités de vacances pendant la durée d'une semaine. Sur les 13 enfants initialement inscrits, 11 y ont finalement participé. Elle présente ensuite un bref aperçu de la semaine d'activités, structurée autour de thèmes quotidiens variés tels que l'approvisionnement en eau potable, l'entretien de la forêt, les eaux usées et la biodiversité. La fête de clôture commune a eu lieu le vendredi et a été organisée par le service technique de la commune.

Les enfants se sont montrés très enthousiastes face aux différentes activités et ont pu emporter de nombreuses impressions enrichissantes. Pour l'année prochaine, il faudra réfléchir à temps à la manière dont les offres devront être conçues.

Pour conclure, l'échevine Liane Felten (CSV) adresse ses remerciements chaleureux à toutes les personnes impliquées.

La conseillère Tess Burton (LSAP) souligne que ce projet est globalement à considérer comme très positif.

Le conseiller Rui Pereira Ferraz (CSV) ajoute que son fils a été très ravi par les activités de vacances et souhaite y participer à nouveau l'année prochaine.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) donne ensuite la parole au conseiller Marc Ury (CSV) pour le rapport sur la « Maacher Fräizäitkaart ».

Le conseiller Marc Ury (CSV) explique que la carte a été remise dans le cadre des festivités marquant les 10 ans de MaKaRo (Maacher Kannerrot), en présence de Monsieur Charles Goerens (membre du Parlement européen), ainsi que du député Ricardo Marques (CSV).

Il remercie la commission des jeunes pour la réalisation réussie du projet. Il donne ensuite une brève explication du concept de la carte loisir. Au total, 12 bons d'une valeur de 25 euros ont été distribués à des enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans, à utiliser pour diverses activités de loisirs à Grevenmacher. À ce jour, 706 cartes ont été distribuées, ce qui représente un volume d'investissement total de 26.000 euros.

Il attire néanmoins l'attention sur certains aspects à améliorer pour l'année prochaine, notamment le fait que les bons doivent être utilisés exclusivement par les enfants eux-mêmes et non par les parents. Il conclut en soulignant qu'il s'agit d'une action réussie et se réjouit que ce projet ait pu être concrétisé.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) approuve les remarques du conseiller Marc Ury (CSV) concernant les ajustements nécessaires pour l'année prochaine et souligne l'importance de communiquer les informations concernant l'utilisation de la carte de manière claire et sans ambiguïté.

La conseillère Tess Burton (LSAP) prend à son tour la parole pour faire un commentaire à ce sujet. Elle souligne tout d'abord que l'initiative autour de la carte loisirs a été une initiative réussie de la commission des jeunes. Les festivités organisées pour les 10 ans de MaKaRo se sont avérées être un cadre approprié pour remettre la carte dans un contexte festif et faire ainsi plaisir aux enfants. Elle fait toutefois remarquer que certaines personnes lui ont fait part de la déception de certains enfants quant à l'absence d'une fête scolaire traditionnelle cette année. Les festivités organisées n'étaient pas accessibles ou significatives de la même manière pour tous les enfants.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'il s'agissait d'une décision consciente de ne pas organiser une fête scolaire supplémentaire, étant donné que le marché de Pâques avait déjà été réalisé comme événement scolaire majeur.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) note que les représentants des parents sont redevenus plus actifs et propose d'envisager leur éventuelle implication dans l'organisation pour l'année suivante.

15. Questions au collège échevinal.

Avant d'aborder le point de l'ordre du jour intitulé « Questions au collège échevinal », la bourgmestre Monique Hermes (CSV) rappelle que les questions doivent, dans la mesure du possible, être formulées de manière brève et précise, afin de faciliter la rédaction du procès-

verbal et le traitement par l'administration. Elle précise toutefois qu'elle n'a pas l'intention d'imposer l'obligation de soumettre les questions par écrit.

Le conseiller Claude Wagner (DP) fait remarquer qu'une partie du problème serait déjà résolue si les séances faisaient l'objet d'un enregistrement audio et vidéo ainsi que d'une diffusion en direct.

La conseillère Tess Burton (LSAP) ajoute que les questions adressées au Collège échevinal par le parti LSAP seront transmises, après la séance du conseil communal, aux personnes chargées de rédiger le rapport du conseil.

Le conseiller Metty Scholtes (CSV):

- Il se renseigne au sujet d'un chemin piétonnier situé dans la rue de Wecker, derrière l'immeuble résidentiel récemment construit, et débouchant dans le Fossé des Tanneurs. Il propose de nettoyer ce chemin afin de le rendre plus accessible.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme que la situation actuelle n'est pas idéale et que la problématique est bien connue des services communaux. Elle indique que des solutions seront étudiées afin d'apporter une amélioration à cet égard.

Monsieur Yves Christen du service technique précise que le chemin en question menant au Fossé des Tanneurs est une propriété privée. Madame Stéphanie Rodrigues du service d'urbanisme ajoute qu'en cas de vente, la Ville de Grevenmacher pourrait exercer son droit de préemption dans le but éventuel d'aménager un passage public.

Ensuite, le conseiller Metty Scholtes (LSAP) signale qu'à la suite des fortes pluies du dimanche 20 juillet 2025, les canalisations de plusieurs maisons de la rue de Wecker ont été endommagées. Il précise qu'il ignorait que la rue concernée se trouvait sur un terrain privé.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que la commune a été contactée à ce sujet de manière peu courtoise, mais qu'un échange a depuis eu lieu avec la personne concernée. Dans un premier temps, il convient d'établir vers où la canalisation en question est dirigée. Elle précise qu'une inspection professionnelle par une entreprise qualifiée n'est toutefois possible que lorsque la canalisation est vide. Monsieur Yves Christen du service technique, ajoute que la Ville de Grevenmacher ne dispose d'aucun plan concernant cette zone. Lors des récents travaux de réfection du réseau d'assainissement dans la rue de Wecker, tous les raccordements existants ont été repris. Toutefois, il est difficile de déterminer précisément quel raccordement correspond à quelle habitation. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) conclut qu'une vérification préalable est indispensable avant que des mesures concrètes puissent être envisagées.

La conseillère Tess Burton (LSAP):

- En ce qui concerne les événements organisés sur la petite Place du marché, elle fait la remarque suivante: de nombreux membres de différentes associations se sont plaints auprès d'elle du fait que la musique doit être éteinte dès 22h00 lors des manifestations organisées sur cette place. Cette règle est certes conforme aux dispositions du règlement de police, mais elle pose régulièrement des problèmes aux associations organisatrices. Plusieurs d'entre elles ont rapporté que le public quitte souvent l'événement après l'arrêt de la musique. Pourtant, la place a été aménagée spécifiquement pour accueillir ce type d'événements. Néanmoins, dans les conditions actuelles, les associations ne peuvent exploiter pleinement le potentiel de cet espace. Elle souligne que cette situation suscite un mécontentement général parmi les parties concernées. Elle demande s'il serait possible de

trouver un compromis qui tiendrait compte à la fois des besoins des riverains et des intérêts des organisateurs.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) indique que, d'une part, elle a également déjà été interpellée à ce sujet et que, d'autre part, elle a reçu de nombreuses plaintes concernant le volume sonore excessif lors d'événements organisés sur la place du marché en question. Un club en particulier aurait apparemment dépassé les limites autorisées en matière de volume sonore. Elle estime toutefois qu'un équilibre doit être trouvé entre les attentes des habitants et celles des associations. Une solution envisageable pourrait consister à prolonger la diffusion musicale d'une heure, jusqu'à 23h00, tout en réduisant le volume sonore à un niveau modéré à partir de 22h00.

Dans ce contexte, le conseiller Marc Ury (CSV) se demande s'il était possible de réglementer de manière contraignante les niveaux de décibels autorisés pour la diffusion musicale.

Le conseiller Claude Wagner (DP) ajoute qu'il est préjudiciable pour les associations que les manifestations doivent se terminer si tôt.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) réaffirme la nécessité d'engager un dialogue sur ce sujet et de traiter les associations de manière appropriée.

- Par la suite, la conseillère Tess Burton (LSAP) souhaite savoir s'il était envisageable, en cas de fortes chaleurs comme celles récemment constatées, d'autoriser les ouvriers communaux à commencer leur travail une heure plus tôt. Elle indique avoir été sollicitée à ce sujet par plusieurs d'entre eux. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que, à sa connaissance, les ouvriers communaux n'auraient pas approuvé cette proposition.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) se rallie à la conseillère Tess Burton (LSAP) et confirme ses propos. Selon lui, les commentaires exprimés doivent être fondés si des indications en ce sens proviennent du personnel. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) insiste de nouveau sur le fait que le collège échevinal a été informé que les ouvriers communaux n'avaient pas exprimé d'intérêt pour un commencement de travail plus tôt dans la journée.

- La dernière question de la conseillère Tess Burton (LSAP) concerne la réunion de la Commission de la circulation et de la mobilité qui a eu lieu le 4 juin dernier, au cours de laquelle le réaménagement de la Place du marché figurait à l'ordre du jour. Elle s'étonne que ce point ait été inscrit à l'ordre du jour. Elle souhaite savoir si le rapport de cette séance peut être mis à disposition du parti LSAP afin de pouvoir formuler d'éventuelles remarques ou prises de position.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) fait remarquer que, lors de cette réunion, le président de la commission ne semblait pas suffisamment préparé.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise qu'il est prévu que la Place du marché ne soit pas entièrement interdite à la circulation. Un premier échange a déjà eu lieu avec Monsieur Yves Christen du service technique. Les plans sont en cours d'élaboration et devraient être présentés prochainement.

La conseillère Tess Burton (LSAP) renouvelle sa demande de pouvoir consulter le compte rendu correspondant.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) explique qu'aucun rapport officiel n'a encore été établi, car la bourgmestre Monique Hermes (CSV) l'a retiré en raison de divergences de contenu. Il estime toutefois que le rapport devrait néanmoins être rendu public, même si certaines informations ne sont pas entièrement ou correctement formulées, étant donné qu'il s'agit d'une commission purement consultative.

Le conseiller Rui Pereira Ferraz (CSV) :

- Concernant le « Marché provençal », qui s'est tenu à Grevenmacher du 20 au 23 juin, il fait remarquer qu'il a perçu cet événement comme un grand succès et se prononce en faveur d'une reconduction de la manifestation l'année prochaine. Il suggère en même temps d'associer davantage les commerçants locaux à l'organisation et à la mise en œuvre de l'événement à l'avenir.
- Il se renseigne également sur l'état d'avancement des travaux dans la rue de Muenschecker, qui est actuellement fermée à la circulation. Selon le planning initial, les travaux devraient être terminés d'ici le mois de novembre. Monsieur Yves Christen du service technique explique que, selon son évaluation, les travaux avancent conformément au calendrier prévu et que le chantier se déroule comme prévu.
- Par la suite, le conseiller Rui Pereira Ferraz (CSV) évoque un incident survenu à la piscine en plein air, au cours duquel un adolescent a ignoré les signaux lumineux rouges sur le toboggan aquatique, blessant ainsi un enfant plus jeune dans le bassin inférieur. Il demande si aucune mesure disciplinaire n'est prévue dans de tels cas afin de prévenir des infractions similaires à l'avenir. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que des mesures peuvent tout à fait être prises dans ce genre de situation. Il est par exemple possible d'interdire l'accès à la piscine à l'adolescent concerné. Elle précise que les maîtres-nageurs disposent en effet de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures appropriées.
- Pour conclure, le conseiller Rui Pereira Ferraz (CSV) évoque la situation tendue du trafic aux abords de la piscine en plein air. À titre d'exemple concret, il cite la date du 29 juin 2025, où un important chaos circulatoire s'est produit. Il indique que le trottoir dans la rue Kurzacht était entièrement bloqué, ce qui a posé problème notamment pour les piétons. Il propose d'examiner s'il était possible d'améliorer la situation en installant des bornes dans ce secteur.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme que la problématique a déjà été abordée en interne au sein du collège échevinal. Elle informe que des mesures sont prévues pour l'année prochaine, car il y a un besoin urgent d'agir. Il est impératif de prendre des dispositions, mais une nouvelle discussion sera encore nécessaire afin de définir précisément les modalités d'intervention.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) ajoute que le parking de la piscine est également prévu dans le cadre de la phase 3 du nouveau projet de la promenade de la Moselle. Dans ce contexte, il se demande s'il n'était pas possible d'installer un système de barrières afin de mieux contrôler l'accès et d'atténuer la situation actuelle. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) réaffirme qu'une solution devra impérativement être mise en œuvre l'année prochaine. Le sujet devra être suivi de près afin de prendre les mesures appropriées en temps utile.

La conseillère Carine Sauer (CSV):

- Elle demande s'il n'était pas possible d'installer des caméras de surveillance à la gare routière. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que des caméras sont déjà en place à cet endroit et qu'elles ont permis d'identifier, avec une probabilité allant jusqu'à 90 %, l'auteur des actes de vandalisme commis dans les toilettes publiques.
- La conseillère Carine Sauer (CSV) demande également s'il était envisageable d'installer un range-vélos devant l'agence de la BGL BNP Paribas, étant donné que l'espace disponible

le permettrait. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) charge Monsieur Yves Christen du service technique de prendre note de cette demande afin qu'elle puisse être examinée.

Le conseiller Claude Wagner (DP):

- Il critique le fait qu'une gare routière aussi coûteuse ait été construite, alors que les bus continuent d'être stationnés de manière non coordonnée dans différents quartiers de la ville, notamment dans la rue de Trèves.

L'échevine Liane Felten (CSV) répond que le gouvernement insiste de plus en plus pour que la population utilise les transports publics. Or, la commune ne dispose que d'un nombre limité de places de stationnement pour les bus, en l'occurrence sur la route du Vin, devant le parking « Laangwiss », ainsi que près des caves Bernard-Massard. Ces emplacements étant largement insuffisants, certains bus sont même garés à proximité du lycée. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ajoute que les autorités compétentes ont été contactées à ce sujet dans le but de trouver ensemble une solution. Malheureusement, la réponse reçue a été jugée insatisfaisante, voire peu utile.

Le conseiller Claude Wagner (DP) propose d'examiner si des mesures d'aménagement pourraient être envisagées dans les zones où les bus sont régulièrement stationnés de manière illégale, par exemple dans la rue de Trèves, afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir. Il suggère notamment l'installation d'éléments physiques ou de dispositifs d'aménagement urbain (tels que des bornes, bacs à fleurs, etc.) afin d'empêcher physiquement qu'un bus puisse occuper un emplacement, quitte à perdre une place de stationnement pour voiture.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que le problème est tout à fait connu et souligne à nouveau que les autorités compétentes ont été contactées à ce sujet. Elle précise qu'au sein du collège échevinal, des réflexions ont été menées avec Monsieur Yves Christen du service technique afin de créer des emplacements supplémentaires sur la route du Vin. L'Administration des Ponts et Chaussées a reconnu que cette solution était envisageable, tout en indiquant que la commune devrait en assumer intégralement les coûts associés. Plusieurs pistes ont été étudiées, mais leur mise en œuvre s'avère complexe.